ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre —o— Grande-Rue, 84, ROUBAIX

CONDITIONS :

Par la Poste, Un An	24 francs
Six Mois	12 —
Trois Mois	6 —

Départements des Limitrophes et Belgique, Port en sus

PUBLICITÉ :

Annonces	la ligne.	0,50
Réclames	»	0,75
Faits-divers	»	1,50
Locale	»	3,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

Après quelques observations de MM. Aristide Boyer et Gautret, la discussion générale est close.

On discute alors la motion de M. Allemane tendant à l'établissement d'un service public de construction et de navigation.

M. Jourde conteste les chiffres rapportés par le ministre des finances et s'attache à démontrer que l'indemnité des « oseilleurs de primes » ne fût jamais aussi étendue qu'on le prétend.

L'amiral Rieunier s'étonne que le ministre de la marine n'ait pas encore formulé son avis.

La motion de M. Allemane est repoussée par 448 voix contre 109.

La discussion est renvoyée à une autre séance et la séance est levée à 5 heures 45

Demain à 2 heures, discussion de l'interpellation de M. Holtz sur les chauffeurs-mécaniciens.

LE CONFLIT FRANCO-TURC

Athènes, 5 h. du soir (heure grecque). — Le ministre de Grèce à Constantinople a télégraphié aujourd'hui au ministre des Affaires étrangères à Athènes que la Sublime Porte a décidé d'accorder à la France satisfaction sur tous les points, tout on a lu l'énumération en notre deuxième page.

PETIT CALENDRIER

Vendredi 8. — **Octave de la Toussaint,** — Ador., La Longueville ; Quédypre.

Soleil : lever 6 h. 19, coucher 4 h. 28. — Lune : lever 4 h. 2 m., coucher 3 h. 6 s

Samedi 9. — **La dédicace de la Basilique du Saint-Sauveur à Rome.** — Ador., Roubaix (Dominicains). — Rosescure.

Soleil : lever 7 h. 00, coucher 4 h. 26. — Lune : lever 5 h. 5 m., coucher 3 h. 24 s.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Ephémérides Roubaisiennes

8 Novembre 1859. — **Pionniers de guerre.** — Les réquisitions incessantes de pionniers pour les travaux de la guerre ne permettaient plus de trouver des travailleurs volontaires : le capitaine et les dizaniers de la garde urbaine se réunirent donc dans la salle échevinale et, après en avoir délibéré, décidèrent de les désigner par le sort.

Jacques Ségard, Michel Parent, Christophe Agache, Philippe Noffe, Michel Noffe, Jacques Danssée, Antoine Martin, Martin Delerue, Jean Desreux, Jean Leskroart, Adrien Deschampe, Albert Soenut, Jean Delcroix, Lambert Levesque, J.-B. Grimonpont, André Duthoit, Fleuris Delcroix, Jean Delespaul, Pierre Meurisse, Jean Malfait, Thomas Pollet, Jean Brou, Wallerand Atwart, Philippe Destombes, Albert Bonte (1), à la suite du tirage au sort, furent invités à se tenir prêts, le 8 novembre 1859, « munis de bons bouches » et de vivres, pour partir sur Xeres ou Saint-Amand, sous peine de l'emprisonnement et d'une amende de 20 florins dont la commune était civilement responsable. Par contre, il leur fut alloué à chacun un « patagon » et demi, soit quatre florins et demi chacun.

Jean Ghislain

MESSE DE DÉPART

Jeudi matin, à 8 h., a été célébrée en l'église St-Martin, la messe de départ des conscrits de la ville, qui y assistaient très nombreux, entourés de leurs parents.

C'est M. l'abbé Leporcq, vicaire, qui a offert le saint sacrifice.

Après l'Evangile, M. l'abbé Bénistant est monté en chaire et a prononcé une allocution vibrante de foi et de patriotisme.

Allocution de M. l'abbé Bénistant, vicaire à Saint-Martin

Mes bien chers amis,

Quel spectacle plus beau et plus édifiant à la fois que celui que vous offrez en ce moment. Avant de vous séparer de vos familles chères pour aller vers l'inconnu, vous avez voulu répondre avec empressement à la voix de votre pasteur et vous êtes venus nombreux dans cette église prier avec lui et pour vous et pour l'armée française. Certes vous avez bien fait et je veux avant tout vous féliciter publiquement de votre conduite. Soyez-en certains, cet acte de foi que vous accomplissez à la veille de votre départ pour le régiment n'est pas sans importance, mais il attirera sur vous les bénédictions du Très-Haut, de Celui qui a voulu s'appeler le Dieu des Armées. Ces bénédictions pourriez-vous les mépriser, ô vous qui allez promettre dans votre cœur d'être fidèles aux devoirs nouveaux que vous avez à remplir ? ô vous qui allez être exposés à de multiples dangers ! ô vous qui aurez à lutter de conserver le bon renom de gloire et d'honneur qui fait du soldat français le premier soldat du monde ? Non, n'est-il pas vrai et c'est pourquoi vous allez prier avec foi pour demander à Dieu de faire fructifier dans vos âmes les quelques paroles que je vais vous adresser.

Etre bons soldats

Mes chers amis,

La France vous appelle, votre âge et votre santé vous rendent aptes à la défendre aux jours du danger, bientôt elle vous revêtira d'un uniforme qui vous distinguera des autres citoyens et dira à tous ce qu'elle attend de vous. Connaissant la bravoure et le patriotisme roubaisiens c'est à la frontière la plus menacée, à la frontière de l'Est qu'elle enverra le plus grand nombre d'entre vous. Comment justifierez-vous la confiance que la Patrie vous accorde ? Tout d'abord en partant avec courage et bonne volonté et ensuite en vous promettant d'obéir strictement à tout ce qu'elle réclamera de vous. Car ne l'oubliez jamais l'obéissance est l'âme des armées, quand le chef parle il faut obéir non par crainte du châtiment mais bien par cette pensée que la discipline est si nécessaire que sans elle il n'est pas de victoire possible ; quelle que soit la consigne le soldat doit se soumettre et le faire sans murmurer.

Ah ! qu'il n'y ait jamais d'indiscipliné parmi vous mais que tous vous vous disiez que le premier devoir du soldat consiste dans le respect de la discipline. Si tous les soldats sont unis à leur chef, elles pourront arriver ces heures douloureuses où la France réclamera le concours de tous ses enfants, la victoire lui est assurée ; vous vous préparerez donc, mes chers amis, pendant ces années qui vont s'écouler, à la servir fidèlement aux heures redoutables. Pour gagner des batailles, il faut des héros, or l'héroïsme ne s'improvise pas, il est le résultat d'efforts continus, de pensées nobles et généreuses.

Vous aurez, pendant vos années de service, des heures pénibles ; il ne faut pas cependant que le découragement s'empare de vos âmes. On vous dira bientôt ce qu'est le drapeau, vous le saluerez à certains jours avec une émotion bien légitime ; eh bien ! quand vous souffrirez du froid ou de la fatigue, jetez les yeux sur lui, dites-vous qu'il est le symbole de la Patrie, de cette Patrie que vous êtes appelés à défendre un jour et que pour la bien défendre il faut, avant tout, apprendre à l'aimer ou que vous ne l'aimerez qu'à la condition de savoir souffrir pour elle, de savoir supporter vaillamment ces mille petits sacrifices qu'elle réclame chaque jour de ses soldats pour les rendre plus forts et plus valeureux.

Etre bons chrétiens

Cependant, je me hâte de le dire, cet amour du drapeau et de la patrie, pour noble qu'il soit ne suffit pas à faire accomplir consciencieusement le devoir ; il ne suffit pas à chasser le découragement qui peut parfois s'emparer des âmes. Pour qu'un soldat soit accompli, il faut qu'il joigne à l'amour de la France l'amour de son Dieu, il faut qu'il se souvienne de son titre de chrétien et remplisse les devoirs que ce titre lui impose.

Hélas ! combien l'oublient ? Il est effrayant de penser, écrivait le général de Sonis, combien peu de jeunes gens restent fidèles dans l'armée. C'est à peine si quelques-uns ont le courage de confesser Jésus-Christ et de secouer le respect humain. »

Voilà ce qui se passe trop ordinairement et ce contre quoi il faut réagir car comment, dites-moi, pouvoir se montrer brave sur un champ de bataille si on a la lâcheté de rougir de sa foi, si on a peur d'un sourire et d'une moquerie. Or, ajoute le même général, pour la conduite chrétienne tout dépend de la manière dont on débute. Rien n'est plus facile à un jeune homme qui s'est franchement posé comme chrétien que de continuer à vivre chrétiennement pendant toute sa carrière. Or, pour vivre chrétiennement que vous faut-il faire ? Tout d'abord être fidèle à la prière quotidienne.

Il est difficile, je le sais, de se mettre à genoux chaque matin et chaque soir dans une chambrée, mais ce qui est possible pour tous, c'est d'élever chaque jour son cœur vers Dieu, de lui faire l'offrande de sa journée, de se recommander à Lui. Ce qui est possible pour tous, c'est de voir de temps en temps l'aumônier militaire, qui dans chaque ville de garnison se tient chaque soir à la disposition des soldats et leur rend souvent d'importants services. Ce qui est possible pour tous, c'est d'assister à la messe le dimanche quand le service le permet.

Voilà votre devoir, voilà ce que vos mères attendent de vous. Arrachés, jeunes encore, à la vie de famille — envoyés au loin, jouissant d'une liberté que vous n'avez jamais eu peut-être — vous vous trouverez exposés à mille dangers et comment voulez-vous en triompher si vous ne comptez pas sur la prière. Un soldat qui abandonne les armes qui vainqu d'avance ; un chrétien qui abandonne la prière devient bientôt l'esclave du péché. Qui dira à combien de jeunes gens la caserne a été funeste ?

A la prière joignez la vigilance. Il y a à la caserne des gens d'éducation diverses. Il y en a malheureusement qui ont déjà contracté des habitudes mauvaises, qui se livre à l'intempérance et à la débauche. Ceux-là, mes chers amis, sont de mauvais soldats. Ils sont un danger pour vous. Ne les suivez pas dans la mauvaise voie dans laquelle ils se sont engagés n'en faites pas vos amis, vous ne tarderiez pas à leur ressembler. Recherchez plutôt ceux qui comme vous ont à cœur de bien servir la France en servant leur Dieu.

Etre fidèles à l'honneur et aux traditions de la famille

Enfin, mes chers amis, n'oubliez jamais ceux que vous allez quitter et qui se cesseront de penser à vous : rappelez-vous souvent les promesses que vous leur avez faites avant votre départ, que le souvenir d'un père aimé, d'une mère chère, vous encourage au milieu de vos difficultés, que toujours vous suivrez les traditions de foi et d'honneur que vous avez rencontrées dans vos familles afin que jamais vos parents n'aient à rougir de leur fils. Ce souvenir est de nature à vous faire du bien et en a arrêté quelques-uns prêts à céder à la tentation.

Correspondez souvent avec eux et n'hésitez pas à leur ouvrir votre âme toute entière ; à qui auriez-vous confiance si vous ne le pliez pas en eux. Faites un bon usage de l'argent qu'ils peuvent vous envoyer et qu'ils ont peut-être péniblement amassé.

Tels sont, mes chers amis, les conseils que mon âme de prêtre m'a suggérés et que je vous ai livrés aussi simplement que possible. Je vous en conjure, gravez-les dans votre mémoire, soyez décidés à les pratiquer et quand vous vous sentirez faiblir invoquez du fond de votre cœur Notre-Dame des Armées dont vous allez recevoir la médaille et que vous voudrez porter constamment sur vous. Je n'ai eu en vue que votre bien, puissé-je avoir réussi et vous avoir encouragé dans la résolution que vous allez tous prendre d'aimer Dieu et la France et de servir l'un et l'autre avec fidélité.

Pendant la messe, MM. Carton et Vanwelden ont interprété avec âme l'*Agnus Dei* de Dard. M. Carton a chanté le *Chant du Départ*, et M. Vanwelden l'*O Salutaris* de Samuel Rousseau.

A l'issue de la cérémonie, M. le Doyen de Saint-Martin a distribué les médailles aux conscrits.

Œuvre de la « Bouchée de Pain » et du « Prêt du Couchage ». — *Avis important.* — Mesdames, Mesdames les directeurs et directrices d'écoles, ayant des *enfants indigents* (sauf, bien entendu, ceux mangeant aux cantines scolaires) qui avec l'assentiment de leurs parents, désirent profiter de l'œuvre de la « Bouchée de Pain » sont prié d'en adresser la liste au plus tôt, au local, rue Sébastopol, les cartes au nom de chaque postulant leur seront adressées au fur et à mesure des demandes et des inscriptions.

L'ouverture étant proche, se hâter s. v. p. afin que les *enfants* puissent profiter de l'œuvre dès le début et faciliter au Comité, la grande besogne d'une mise en train.

Conseil des Prud'hommes. — Voici le roulement des conseillers pour les séances du mois de novembre 1901, ainsi que les dates des audiences de conciliation du bureau particulier :

A 9 heures : 1re et 2e catégories, peignage, filature, tissage, teinture, etc. ; mardi 5 et vendredi 8, MM. Léon Lefebvre, Charles Séleane ; mardi 12, vendredi 15, mardi 19 et vendredi 22, MM. Dubar et Roget ; mardi 26 et vendredi 29, MM. Vernier et Delbar.

A 10 heures : 3e et 4e catégories, métallurgie et bâtiment, vendredi 8, MM. Chéron et Kowalscky ; vendredi 15 et 22, MM. Derville et Degreève ; vendredi 29, MM. Bonnave et Vandeputte.

Union Commerciale. — La réunion générale se tiendra le lundi 11 novembre, à 8 heures précises, au siège de la société « Café Pandore » rue Pauvrée, 26.

La grève des 150 tisserands et tisserandes de l'établissement de MM. Florent et Lefebvre continue. On sait que les grévistes demandent le renvoi d'un contremaître engagé lundi.

Rupture de trolley. — Un fil de trolley s'est rompu, mercredi, vers 2 heures 1/2, en face de l'Union, rue de Tourcoing, occasionnant un arrêt d'un quart d'heure dans la circulation sur tout le réseau.

Aucun accident de personne n'est à signaler.

Accident de machine. — Par suite d'avarie à la machine, le travail a dû être cessé, jeudi matin vers 8 h., chez MM. Motte et Delecluse, boulevard de Belfort. Les réparations ont commencé aussitôt. Le travail a été repris à une heure de l'après-midi.

Disparition. — Depuis le 1er novembre, un cabaretier, Jules Derick, 49 ans, demeurant rue de la Tuilerie, 20, est disparu sans qu'on ait pu retrouver sa trace. Voici son signalement : Cheveux et sourcils noirs, forte moustache roussâtre, vêtu d'un complet en cheviotte noire, chemise blanche, flanelle blanche, caleçon et chaussettes beiges, casquette grise, chaussures à élastiques.

Vol sur une voiture. — Grâce au brouillard intense qui s'élève matin et soir, les vols sur les voitures continuent. Mercredi soir encore, un domestique, Hubert Lejeune, 18 ans, chez M. Waleke François, rue de la Gare, livrait une pièce de tissu chez M. Boulenger, place Chevreul. Pendant ce temps, un malfaiteur a dérobé sur sa voiture un paquet renfermant deux boîtes de produits chimiques dont une de 5 kilos de gris Diamine G et une autre de 5 kilos de vert noir Diamine N, le tout d'une valeur de 75 francs.

Les accidents de travail. — Un laveur de laine, Charles Gadeyne, 27 ans, demeurant rue du Labyrinthe, au Blanc-Seau, travaillant chez MM. Gaydet, rue Boucher-de-Perthes, blessé à la cuisse gauche et au genou droit, 20 jours de repos.

— Un menuisier, François Dubus, 16 ans, demeurant rue de Condé, 59, travaillant chez M. Duvinage, rue des Longues-Haies, blessé à la main gauche, 3 semaines de repos.

— Un charbonnier, François Lefebvre, 55 ans, demeurant à Mouvaux, rue Estaimbourg, blessé aux reins, au service de M. Lepoutre-Six, 8 jours de repos.

— Une soigneuse, Irma Macquet, 17 ans, rue Rouget-de-Lisle, à Tourcoing, travaillant chez M. Ch. Pollet, rue de la Redoute, blessée au pied droit, 12 jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, rue Heilmann, un batteur, Jean Holvoet, 43 ans, rue des Anges, 2, blessé au bras droit, 1 mois de repos.

— Un apprêteur, Maximilien Desnoulet, 15 ans, demeurant rue de la Bucle, travaillant chez MM. Deschepper, rue de l'Ermitage, blessé à la figure, 8 jours de repos.

— Au tissage de MM. Boulangé et Frégnac, rue Vernet, un ouvrier, Emile Lefebvre, 21 ans, demeurant rue des Fondeurs, cour Dupont, blessé à la main gauche, 6 semaines de repos.

Rixe boulevard Gambetta. — Mercredi soir, vers 8 h., boulevard Gambetta, une ménagère, Sophie Holvoet, femme Legrand, demeurant rue Newton, 52, et Mélanie Ogwaert, femme Foulon, 23 ans, demeurant rue du Tilleul, 224, après une discussion, en sont venues aux mains. Le mari de la première s'est aussi mis de la partie et la femme Foulon a eu naturellement le dessous.

Les blessures qu'elle a reçues ont entraîné une incapacité de travail de 10 jours.

Un procès-verbal a été dressé à la charge des époux Legrand.

Contrainte par corps. — Le service de la sûreté a arrêté, jeudi après-midi, un maçon, Théophile Delbecque, 19 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 57, pour contrainte à la suite d'une condamnation du 15 février dernier, pour vol, à 2 jours de prison.

Enterrement de 2 novembre. — M. J.-B. Lenoir, 9 h., Saint-Sépulcre.

Etat-Civil de Roubaix

du 7 novembre

Naissances. — Madeleine Aurick, rue de Rohan, cour Lehoucq, 2. — Marthe Larivière, rue de la Redoute, 97. — Puhérie Vangoethem, rue des Longues-Haies, cour Verkindère, 1. — Albert Desrousseaux, rue des Arts, 103. — Eugène Schepers, rue Blanchemaille. — Jean Desmarchelier, rue Blanchemaille. — Marguerite Delbecq, rue de Maubeuge, cour Loridan, 13. — Madeleine Dubois, rue Daubenton, 115. — Lucienne Dessauw, rue des Vélocipèdes, 12. — Florence Roussel, rue Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'Or, 8.

Décès. — Moïse Malvoisin, 15 ans, rue des Sept-Ponts, fort Mauvre, 17. — Marie Geiraert, 8 mois, rue Franklin, cour Cornille, 4. — Arthur Moulin, 50 ans, rue Chanzy, 26. — Amélie Debie, 32 ans, rue des Longues-Haies, cour Verkindère, 4. — Clémence Mercier, 28 ans, rue de Barbieux.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séances des 2 et 3 Novembre 1901

CAISSE CENTRALE ET SUCCURSALES		VERSEMENTS				REMBOURSEMENTS			
		Ordinaires		Fonds de Retraite	Sommes	Ordinaires		Fonds de Retraite	Sommes
Roubaix	Samedi	95	»	»	3 612	»	50	»	23 838 45
	Dimanche	208	44	»	10.904	»	84	»	37 9 6 34
Lannoy		57	»	»	6.093	»	15	»	4.709 97
Croix		6	»	»	1.520	»	7	»	9.311 91
Wattrelos		36	»	»	4.057	»	10	»	5.[illegible] 50
Ascq		7	»	»	1 470	»	»	»	... »
Totaux		399	70	»	46 556	»	175	»	78.[illegible] 95

Les opérations du mois de Novembre sont suivies :

A Roubaix, par MM. Louis Ferrier, E. Toulemonde-Mullier, Louis Prus, et Pierre Duhamel, directeurs. — A Lannoy, par M. Migeon-Salembier. — A Croix, par MM. Etienne Lepers et Adolphe Delesalle. — A Wattrelos, par MM. Bien-Seyeuve et Louis Bouscart. — A Ascq, par MM. Jules Havez et Oscar Desquienne.

ORDRE DU SERVICE. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches, de 9 à 11 h., les samedis, de 2 à 10 h. 1/4. — Les remboursements ont lieu les dimanches, à 11 h. 1/2, les samedis, à 10 h. 1/2, 8 jours après la demande. *Le Caissier, Fatzent.*

WATTRELOS
LA FRAUDE

Si la douane n'y veille, ses agents seront tout à l'heure débordés et la répression sera d'autant plus difficile qu'elle se sera montrée un instant moins sévère. Il vaut mieux prévenir le retour des scènes sanglantes entre douaniers et fraudeurs que d'avoir ensuite à les réprimer.

On se souvient de ce qui s'est passé dernièrement au lieu dit « La Grange », à Wattrelos.

Les auteurs de l'agression contre les deux douaniers sont connus. Pourquoi ne les a-t-on pas inquiétés ?

Mercredi, ils vendaient du poisson dans les rues de Roubaix.

Cette affaire n'a donc pas eu de suite.

Il en résulte que les fraudeurs s'enhardissent et traitent les douaniers en quantité négligeable.

Jeudi, les deux préposés Decrocq et Jonville étaient de service au sentier Gedeane, quand Decrocq aperçut deux fraudeurs chargés qui, en le voyant, disparurent et se séparèrent.

Decrocq se mit à la poursuite de l'un d'eux. Après une course de 400 mètres, il allait rejoindre le fuyard, quand celui-ci se retournant essaya de le frapper à la tête, avec un bâton, encouragé par quelques individus inconnus qui, quelques instants auparavant, avaient fait leur possible pour entraver la poursuite, essayant de bousculer le préposé au passage.

Mais Decrocq avait vu le danger, il para le coup avec son bâton et son agresseur fut légèrement blessé à la tête et arrêté.

C'est un tisserand, Gustave Vanbeveren, né à Gand, 21 ans, demeurant, depuis deux jours qu'il est arrivé à Roubaix, rue de Flandre, estaminet du *Tégre*. Il portait 10 kilos de café vert, valeur 30 fr., qu'il prétend avoir reçu d'un inconnu, en même temps qu'un solide bâton.

Il n'y a qu'à le lever sur les douaniers qui veulent barrer la route, lui aurait dit cet inconnu, pour que les douaniers se sauvent.

Vanbeveren a pu voir que les choses ne se passaient pas tout à fait de cette façon.

Cours municipaux de langues vivantes. — Par décision du conseil municipal du 8 octobre dernier, prise à la suite de la proposition de M. Quesnoy, des cours d'anglais et d'allemand ont été créés à Wattrelos.

Le cours d'anglais aura lieu les mardi et vendredi de 8 à 9 heures du soir, à la mairie. Ouverture le mardi 19 novembre. Professeur M. Gaillard, directeur d'école à Roubaix, rue Turgot.

Le cours d'allemand aura lieu les mercredi et samedi à la même heure, ouverture le mercredi 20 novembre. Professeur, M. Robert Dumas, professeur du Lycée, à Tourcoing.

Les élèves peuvent s'inscrire dès à présent au secrétariat de la mairie.

Mouvement de la population. — Pendant le mois d'octobre écoulé, l'état-civil a enregistré 51 naissances, 16 mariages, 22 décès et un divorce.

Accidents de travail. — Un tisserand de M. Leclercq-Dupire, Anatole Duquesnoy, 19 ans, rue du Bureau, blessé à la main, 8 jours de repos.

— Un couvreur de Wattrelos, Pierre Delannoy, 49 ans, travaillant à Roubaix, pour le compte de M. Deschamps, rue du Tilleul, blessé aux reins, 15 jours de repos.

Etat-civil de Wattrelos

du 7 novembre

Naissances. — Raymonde Codron, Crétinier.

Décès. — Charles Willa, 8 ans 9 mois, Tougnet.

BAISIEUX. — Jeudi matin la gendarmerie de Lannoy a arrêté Briaol Auguste, 26 ans, journalier, demeurant à Baisieux, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

LEERS. — Jeudi matin, deux douaniers de la brigade de Leers ont arrêté Duhamel Jules, 19 ans, demeurant à Roubaix, rue Beaurewaert, 20, qui était porteur de boîtes d'allumettes de provenance étrangère, représentant une valeur de 8 fr.

CROIX

Vol nocturne avec effraction. — Dans la nuit de mardi à mercredi, deux chiffonniers ont escaladé et brisé les clôtures de l'estaminet *Au signe des temps*, situé près du Vélodrome, et loué tout récemment par M. J.-B Bogaert, de Tourcoing. Ils ont enlevé un panier plein de statues, dont un Christ de grande valeur ; un sac de ferrailles, un appareil à gaz et un oreiller, le tout valant environ 80 francs. L'arrestation des voleurs, qui sont connus, est imminente.

Le broc de lait volé, mardi matin, près du cimetière de Croix, au préjudice de Mme Richard Picavet, fermière, a été retrouvé un peu plus tard dans la carrière Dupire. Naturellement il était vide. Le voleur reste inconnu.

Accident du travail. — M. Maréchal Vincent, âgé de 23 ans, tailleur de pierres, demeurant à Wasquehal, occupé pour le compte de MM. Destrebecque frères, entrepreneurs à Roubaix, à la construction d'une maison au hameau du Croquet, s'est écrasé le petit doigt de la main gauche en déchargeant une pierre.

Deux cygnes avaient disparu de chez M. Wallaert, hier matin, ils ont été retrouvés dans le canal, derrière la gare de Croix-Wasquehal.

Etat-civil de Croix

du 7 novembre

Naissance. — Adèle Batteur, rue du Téléphone, 39.

WASQUEHAL
Les délégués au Bureau de Bienfaisance

MM. Ameye et Montaigne ayant été élus, en mai 1900, membres du bureau de bienfaisance, et le Conseil municipal les ayant, au mois d'août, remplacés par MM. Mille et Barbieux, le maire de Wasquehal a reçu de M. le Préfet du Nord la lettre suivante, en date du 19 septembre :

MM. Ameye et Montaigne ont été légalement élus, par délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 1900, délégués de l'assemblée municipale à la commission administrative du bureau de bienfaisance.

La décision prise par le Conseil municipal, le 17 août 1901, constitue une nullité de droit.

La désignation des délégués, faite par délibération du 5 mai 1900, reste valable et le sera jusque vous inviter de nouveau à rapporter la délibération prise illégalement par le Conseil municipal pour leur retirer le mandat dont ils ont été régulièrement investis.

Il paraît que le maire socialiste de Wasquehal ne s'inclinera pas, à moins d'un arrêté préfectoral.

Qui vivra verra.

Etat-civil et religieux de Wasquehal

du 27 octobre au 3 novembre

Naissances. — Germaine Devière, née le 31 oct., bapt. le 3 nov. — Madeleine Dupres, née le 24 oct. bap. le 2 nov.

Mariages. — Emile Leman, de Croix-Saint-Martin, et Hélène Dubus, de Wasquehal. — Charles Bastie et Maria Vangersdale, de Wasquehal. — Théophile Vandertichelen et Hélène Surmont, de Wasquehal. — Louis Delbart et Clémence Desbouvries, de Wasquehal. — Auguste Crepman, de Roubaix Notre-Dame, et Julie Vanisberghe, de Wasquehal. — Cyrille Desbonnets et Octavie Rivière, de Wasquehal. — Gustave Descorte et Marie Egremont, de Wasquehal.

Décès. — Henri Hutin, 77 ans, décédé le 26 oct. inhumé le 30. — Adéline Sturtewagen, 19 ans, décédée le 1er nov. inhumée le 4.

LE MILLIARD

Qu'est-il donc devenu ce fameux milliard des Congrégations ?

Socialistes et radicaux, tous M.·. ou maçonnisants n'avaient, il y a quelques mois, que le milliard aux lèvres. C'était à en faire venir l'eau à la bouche aux pauvres prolétaires qui les croyaient sur parole.

Qu'il serait bien venu ce milliard en ce début des rigueurs de l'hiver, où le travail menace de se faire plus rare que le bois et le charbon.

Quelle belle mine aussi lui ferait le ministre des finances et la commission du budget, en méditation forcée devant le trou béant du déficit !

Eh ! mais ce milliard, s'il avait existé, pour le mettre à la disposition du peuple, pour le faire servir d'emplâtre aux plaies budgétaires, il aurait fallu l'enlever à ses possesseurs, le voler.

Sans doute les voleurs grands et petits ne manquent pas, mais enfin, grâce à Dieu, le grand nombre se refuse encore à faire ce métier-là.

Mais, chose plus grave et plus sérieuse, ce milliard n'existe pas, il n'a jamais existé.

Il existe si peu que même les farouches anticléricaux de la Commission du budget, même en écarquillant leurs yeux rendus perçants cependant par l'horrible spectre du déficit, n'ont pu apercevoir le moindre reflet, l'ombre la plus légère de ce milliard.

Au lieu d'inventer des moyens sinon justes, du moins légaux pour mettre la main sur ce trésor libérateur, ils n'ont trouvé que le vieil expédient peu honnête et très sectaire de la suppression du budget des cultes.

Ils n'ont pensé ni de loin, ni de près, à ce milliard dont leurs journaux ont bercé, ou plutôt berné le public à satiété.

Ces journaux pourtant veulent encore garder quelque trace de ce trésor qui n'exista jamais que dans leurs colonnes.

Une bonne partie de ce milliard serait partie pour l'étranger : voilà ce que tout dernièrement le *Progrès* faisait savoir à ses lecteurs sous le titre « un aveu » et dans les termes suivants :

La *Croix* laisse échapper cet aveu :

« Depuis trois mois, il ne se vend plus en Autriche une maison, un château, une ferme, une mesure, un pré ou un bois qui ne soient achetés par les Congrégations françaises, par les Jésuites surtout. »

Le fait est clairement énoncé ; il ne peut laisser l'ombre d'un doute. Comment ne pas le croire ?

Eh bien, en ces quelques lignes, il y a un mensonge assaisonné d'une canaillerie.

Ecoutez plutôt.

Pour opposer un démenti aux allégations des feuilles judéo-maçonniques, la *Croix* publiait, ces jours-ci, une correspondance de Vienne qui donnait une déclaration du Provincial des Jésuites, affirmant qu'en dehors de ses collèges, la Compagnie n'avait pas acheté en Autriche une seule propriété.

« A en croire les journaux de la secte, ajoutait ironiquement le correspondant, depuis trois mois il ne se vend plus en Autriche une maison, un château, une ferme, une mesure, un pré ou un bois qui ne soient achetés par les congrégations françaises, par les Jésuites surtout. »

Très pratiques et surtout bien agréables par le temps qu'il fait, les Vêtements avec col fourrure dont les Grands Magasins DE WACHTER Frères, rue Faidherbe, Lille, ont en ce moment la vente.

Pardessus peluche col astrakan véritable, depuis 90 fr.

Voir notre étalage spécial

Saisissez-vous maintenant le mensonge assaisonné de canaillerie ?

Le *Progrès* a tout bonnement supprimé la ligne que nous avons mise en relief, et de cette façon il fait dire à la phrase qu'il cite tout juste le contraire de ce qu'elle signifie dans la *Croix*. Ce n'est pas la *Croix* qui avoue les achats énormes des congrégations, ce sont les journaux de la secte qui les affirment *mensongèrement*.

En digne journal de la secte, le *Progrès* fait de même.

Mentir fait partie de sa mentalité.

V. H.

UNE MAISON CAMBRIOLÉE
à Hellemmes

Durant la nuit dernière, des malfaiteurs inconnus, après avoir fracturé la porte, ont pénétré chez M. Bailleul-Baudoux, rue Chanzy, 21, à Hellemmes-Lezennes. Ils ont fouillé tous les meubles du rez-de-chaussée où ils ont volé 400 francs en écus ainsi que quelques menus objets.

Les 400 francs ne se trouvaient dans un meuble du rez-de-chaussée que depuis la veille.

On ne sait à quelle heure les voleurs ont pu opérer car le chien de garde n'a pas aboyé. Le vol n'a été constaté qu'à six heures.

Tribunal correctionnel de Lille

Audiences du jeudi 7 novembre

Président : M. Sée, vice-prés.

Le vol chez M. Vaneste

Chauvin Auguste, 24 ans, soi-disant « courtier en courses » où d'après lui, il gagnerait 2.000 fr. par mois, grâce à une combinaison spéciale, est plutôt un voleur de profession, déjà condamné à un an et à six mois de prison pour ce délit, affilié à une bande parisienne et qui maintenant fait son tour de maisons d'arrêt françaises pour répondre de ses méfaits.

On se rappelle le vol commis par les chez M. Vaneste. Dans les premiers jours de juin dernier, un individu, mis élégamment, se présentait choisir une bague pour sa fiancée, disait-il ; il palpa les bagues, et, délicatement, en glissa une dans ses gants et partit, promettant de revenir un quart d'heure après avec sa fiancée ; ce fut à son départ que l'on constata la disparition de la bague, qui valait 2.700 francs. On courut à sa recherche, mais le rôdeur avait sauté dans un fiacre et s'était fait conduire à la gare de Wattignies où il avait pris le train pour Douai et de là le Calais-Bâle.

Il fut arrêté à Reims, le 13 juillet, en flagrant délit de tentative de vol chez un bijoutier de cette ville, mais celui-ci, qui connaissait le vol chez M. Vaneste et avait reçu son signalement, eut de suite l'intuition qu'il avait affaire à un filou, le surveilla attentivement et le fit cueillir par les agents.

M. et Mme Vaneste et leurs employés reconnaissent formellement Chauvin pour leur voleur ; celui-ci déclare n'être jamais venu chez eux ni même à Lille. Il n'a pas toujours dit cela, et on a saisi, à la prison, une lettre qu'il envoyait à un ami, lettre qu'un co-détenu avait caché dans ses chaussettes, où il demandait en grâce qu'on lui trouve un alibi et qu'ainsi il espérait s'en tirer avec deux ans de prison.

Vaneste a commis un autre méfait à Amiens, chez M. Queutier, bijoutier, à qui il a volé une bague dans des circonstances identiques.

Ce n'est pas tout : à Anvers, il a volé aussi une bague de 5.000 francs chez M. Antony, bijoutier. M. Devaine, juge d'instruction à Lille, a enquêté sur ce vol qui lui avait été dénoncé par le parquet belge ; et a renvoyé pour cela Chauvin devant la correctionnelle sous prévention de vol. Mais à Tendème, M. Gand a établi que le juge d'instruction de Lille était incompétent, le code ne donnant compétence que si le délit a été commis dans l'arrondissement, si l'inculpé y a été arrêté ou s'il y a un domicile et aucune de ces conditions n'était remplie.

C'est d'ailleurs ce qu'a décidé le Tribunal qui a déclaré l'incompétence de ce chef ; pour le vol commis chez M. Vaneste, il a infligé à Chauvin quatre ans de prison et 200 francs d'amende.

A propos d'élections à Saint-Maurice

Le 28 juillet dernier, un sieur Théophile Spillebout, 37 ans, garçon brasseur à Marcq-en-Barœul, était arrêté pour coups à un sieur Buchy Théophile ; au cours d'une scène où l'on avait traité les amis de Spillebout de « salotins, salauds, etc. », ce dernier cria : « A bas la Société ! » Aussitôt, sans aucune provocation, Buchy s'élança sur lui, le fit pirouetter de deux coups de tête dans la poitrine. Dans la rue ce fut une mêlée générale, et, dans la bagarre, Buchy reçut un violent coup de pied dans le ventre. La blessure était plus grave ; un moment on craignit pour sa vie et, pendant huit jours les médecins n'osèrent se prononcer.

Aujourd'hui, Buchy et Spillebout sont poursuivis pour coups et blessures. Défendus par Me Brackers d'Hugo et Me Drillon, ils sont condamnés, Buchy à 3 jours de prison, Spillebout à 2 mois de la même peine, tous deux avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES

Lille. — Jeanne Vanswingen, 6 jours avec sursis. — Marie Saleyner, abus de confiance, 3 mois par défaut.

La Madeleine. — Jacques Dewetter, coups à sa femme, 6 jours avec sursis.

Roubaix. — Elodie Chardan, escroquerie, un mois de prison, par défaut.

ECHOS

UNE NUIT D'ADORATION

L'adoration demandée pour la nuit du 20 au 21 novembre, en réparation des mesures prises contre les Ordres religieux, a reçu à Lille un excellent accueil. En deux sanctuaires de notre ville le Très-Saint Sacrement sera exposé toute la nuit : rue de la Préfecture, n° 1 bis, pour l'ancien Lille, et chez les Camilliens, rue de La Bassée, pour le nouveau Lille. On compte sur un bon nombre d'adorateurs de part et d'autre. La cause méritait d'ailleurs cet empressement de la part des hommes de foi.

Monseigneur l'Archevêque « approuve et bénit notre participation à cette adoration nationale » il ajoute dans sa lettre qu'il désire la voir se généraliser dans le plus grand nombre de sanctuaires.

Puissent, à l'exemple de Lille, de nombreux centres de prières s'organiser dans notre diocèse en cette circonstance, afin que le Sacré-Cœur de Jésus reçoive partout des hommages et des réparations capables de compenser l'offense qui lui est faite par notre patrie coupable.

CE N'EST PAS UN SIGNE DE PROSPÉRITÉ

Le Syndicat des filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France, réuni à Lille en assemblée plénière le 6 novembre 1